

# **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS photos LIBEO « Brive Festival : J'y étais ! »**

## **Article 1 – Définition et conditions de participation au jeu-concours**

La SPL Brive Tourisme Agglomération, représenté par son directeur Stéphane Canarias, 19 rue maréchal Brune, 19100 BRIVE, organise dans les conditions ci-après définies, un jeu-concours photos gratuit sans obligation d'achat, sur la page Facebook Brive Festival. L'intitulé du jeu est «**Brive Festival : J'y étais !!**».

- La SPL Brive Tourisme Agglomération est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook® qui peut être consultée directement sur le site de Facebook®. Les bureaux de Facebook® se trouvent à : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non respect dudit règlement par l'internaute entraînant la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des gratifications.

## **Article 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et à l'étranger, disposant d'une connexion à l'Internet, amateurs comme Professionnels, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Vous pouvez participer à la promotion dans le cadre de l'application Kontest sur la plateforme Facebook. Vous pouvez également trouver l'application dans l'onglet concours photo sur la Page Brive Festival sur Facebook. »

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la SPL Brive Tourisme Agglomération.

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Brive Festival (SPL Brive Tourisme Agglomération) et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que par Brive Festival (SPL Brive Tourisme Agglomération).

## **Article 3 – Dates du concours**

- date de début du concours : 2 mars 2015
- date de fin : 28 mars 2015

## **Article 4 – Modalités de participation**

**Le jeu concours photos «Brive Festival : J’y étais !!» consiste à poster une photo sur la page fan Brive Festival.**

### **4.1 – Conditions : Poster sa photo sur la page Facebook**

Afin que la participation soit validée par l’Organisateur, il y a quelques étapes à respecter impérativement. Le Participant devra :

a) Se connecter sur la Page Brive Festival accessible à l’adresse suivante pendant toute la durée du concours : <https://www.facebook.com/brive.plage.festival>

b) Cliquer sur « DEVENIR FAN » de cette Page Facebook®

c) Une fois fan, il peut poster la photo sur la page

- une application sera disponible sur la page : pour pouvoir participer, il faudra autoriser Brive Festival via la plateforme de jeu (application) à récupérer les informations de l’internaute le temps du jeu.

Le concours photo consiste à poster une photo prise à Brive Festival depuis la création du festival en 2004 et poster la photo dans l’appli "Jeu-concours" sur la page Facebook Brive Festival

A noter qu’à l’issue de la publication les fonctions « Commenter » et « Marquer cette photo ou vidéo » proposées par Facebook® sont acceptées.

## **Article 5. Dotation/Gain**

Un jury composé de membres de salariés de la SPL Brive Tourisme Agglomération se réunira afin de définir les photos gagnantes.

Le gagnant du jeu-concours sera celui dont la photo aura obtenu le plus de votes du jury. Il remporte un Pass VIP 4 jours Brive Festival pour 2 personnes d’une valeur de 280€.

2ème prix : 1 appareil photo Polaroid

3ème prix : 1 bon d’achat de 100€ à la boutique 100% Gaillard

4ème au 10ème prix : Des tee-shirts Brive Festival

Et un pack Libéo pour tous les gagnants

## **Article 6 – Données nominatives et personnelles**

Les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation, les Organismes à utiliser librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu’en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées sur Facebook® pour le compte de ceux-ci pendant un délai de 18 mois et sur tous supports. Ils autorisent donc les Organismes à les contacter également sur leur compte Facebook® via la Page du Jeu-Concours notamment.

Les participants autorisent par avance du seul fait de l’acceptation de leur gain que les Organismes exploitent sous quelque forme que ce soit, et auprès de tous publics, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type et pour toute activité interne et externe leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ou les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation notamment.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation des données personnelles et nominatives dont disposera Facebook® en tant que support du jeu-concours.

Chaque Participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à :

- par email : [infos@brivefestival.com](mailto:infos@brivefestival.com)

- par courrier:

SPL Brive Tourisme Agglomération

19 rue maréchal Brune

19100 BRIVE

### **Article 7 – Responsabilités et droits**

L'Utilisateur est seul responsable de ses contributions (photos, commentaires, votes, marques et autres fonctionnalités proposées par Facebook®) et la Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable en cas de contributions non conformes ou qui pourrait faire l'objet d'une plainte par un tiers.

Dans le cas où des personnes apparaissent sur des photographies, les Participants devront s'assurer par eux mêmes que les photographies sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (notamment aux droits des personnes photographiées et au droit de propriété – droit à l'image des biens) et qu'ils ont obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations et usages visés par le présent règlement. En cas de contestation de la part d'un tiers, qu'elle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des Participants pourra être recherchée.

L'Organisateur a le droit de modifier les conditions d'annonce avant que les prix ne soient attribués, s'il le juge nécessaire ou utile. Dans ce cas, le participant a le droit de retirer sa/ses photographie(s). Le participant n'a pas d'autres droits.

Les Organisateurs :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsable d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et

aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

- Dégagent toute responsabilité sur les éventuelles récupérations et dommages portés aux œuvres.
- Dégagent toute responsabilité sur l'accès au jeu hébergé sur les serveurs de Facebook®.
- Pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour de maintenance interrompre l'accès à la Page et au Jeu qu'elle contient. Les Organisateurs ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

### **Article 8 – Conditions d'exclusion**

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

### **Article 10 – Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au tribunal compétent de Brive-la-Gaillarde.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer pleinement.

***Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Brive Festival (SPL Brive Tourisme Agglomération) et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que par Brive Festival (SPL Brive Tourisme Agglomération).***